

1. Identification de la substance et de la société /l'entreprise:

Nom commercial:	Vario® RoofTight Weld
Nom de la substance:	Tétrahydrofurane, N°- CAS: 109-99-9, N° CE: 203-726-8, N°- Index: 603-025-00.0, Enreg. REACH: 01-2119444314-46-0010
Application recommandée:	Solvant de collage pour polymères et plastiques
Entreprise:	Saint-Gobain ISOVER AG, Route de Payerne 1, CH-1522 Lucens Tél.: +41 (0)21 906 01 11, Fax : +41 (0)21 906 02 05 helpdesk@isover.ch
Renseignements et Conseils:	Tél.: +41 (0)21 906 01 11 (8h00-12h00 // 13h30-17h00)
Appels d'urgence (24h/24h):	Tox Info Suisse 145 Appel de l'étranger: +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers**Classification et Etiquetage (Règlement art.6 OChim / CE 1272/2008)****Danger**
GHS02

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs.

**Attention**
GHS07H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.**Danger pour la Santé**H351 - Susceptible de provoquer le cancer
GHS08**Mention d'Avertissement: DANGER**

Mention de Danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mention de Danger supplémentaire
EUH019

Peut former des peroxydes explosifs.

Conseils de prudence

Prévention:	P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage

<i>Réaction</i>	P370 + P378	En cas d'incendie utiliser du sable sec, extincteur à poudre.
<i>Stockage</i>	P405	Garder sous clef.
<i>Elimination</i>	P501	Éliminer le contenu/récipient dans la réglementation locale et nationale.

3. Composition / Information sur les composants

Substance 109-99-9 Tétrahydrofurane, C4H8O

Substance dangereuse

Désignation	N° CAS	ELINCS/EINECS	N° Index	Pureté THF
Tétrahydrofurane	109-99-9	203-726-8	603-025-00-0	min. 99.80%

4. Premiers secours

Conseils généraux:	S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever les vêtements contaminés par le produit.
En cas d'inhalation:	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
En cas de contact avec les yeux:	Tenir les paupières ouvertes et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10-15 minutes. Consulter un médecin.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir sans l'avis du médecin Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin en apportant cette fiche de données de sécurité.
Indications pour le médecin:	Traitement symptomatique. Favoriser la reconstitution de la protection cutanée grasse pour éviter une dermatite (inflammation cutanée)
Symptôme et effets différés:	Irritation de la peau /des yeux et des voies respiratoires. Maux de tête, nausées, somnolence, perte de conscience.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:	CO ₂ , poudre ABC, poudre chimique sèche, brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau plein, Halons.
Dangers particuliers résultants de la substance	Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
Conseils aux pompiers:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres Conseils:	Récolter les eaux d'extinction qui ne doivent pas atteindre les écoulements, les cours d'eau et les eaux claires.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:	Porter des équipements de protection. Les personnes sans protection doivent être éloignées de la zone contaminée. Evacuer les personnes vers des zones sûres.
Précaution pour la protection de l'environnement	Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire. Eviter l'écoulement dans les canalisations, les eaux claires et les nappes phréatiques. En cas de déversement avertir les autorités.

Confinement et nettoyage:	Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant et non combustible. (Sable, terre ou terre diatomée). A éliminer ensuite selon les indications données au chapitre 13.
Mesures particulières:	Lors de la collecte porter les équipements de protection. Conserver dans des récipients adaptés et fermés (voir chapitre 8).

7. Manipulation et stockage

Manipulation sans danger:	Consulter les mesures de sécurité et mode d'emploi figurant sur l'emballage. Conserver uniquement dans les emballages d'origine. Ne pas fumer, manger et boire dans la zone de travail. Prévoir une ventilation ou une aspiration suffisante à la place de travail
Mesures techniques:	Fermer les emballages non-utilisés. Très bien aérer les places de travaux. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques. Assurer une bonne circulation d'air au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Utiliser des équipements du type EX.
Protection incendie et anti-explosion:	Mise à terre lors du transvasement. Utiliser des outils anti-étincelles. Eviter toute étincelle. Classe de température T3.
Exigence concernant les aires de Stockage et conteneurs:	Ne stocker que dans des emballages originaux. Conserver les emballages bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons du soleil pour éviter la montée en température. Fermer hermétiquement les emballages. Conteneur/récipient compatible: Acier. Les récipients en matières synthétiques ne sont pas compatibles (quelques exceptions). Joint d'étanchéité: PTFE –Téflon © (polytétrafluoroéthylène).
Compatibilité de stockage:	Le stockage avec des matières très dangereuses est à proscrire.
Recommandations spéciales : pour le stockage	Le produit est sensible à l'air et à la lumière. A conserver dans des emballages bien fermés dans un endroit frais et sec.
Classe de stockage:	3A – Liquide inflammable.
Mesures d'hygiène:	Avant les pauses et à la fin des travaux, il faut se laver les mains. Ne pas fumer, manger et boire pendant les travaux.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Mesures particulières relatives aux installations techniques:

Ventilation et aspiration, protection contre les charges électrostatiques: voir le chapitre 7.

Paramètres de contrôle. Valeurs limites d'exposition:

N° CAS	Dénomination	Réf.	Val.	Val.
109-99-9	Tétrahydrofurane	VME (SUVA, 2016)	150 mg/m ³	50 ml/m ³ (ppm)
		VLE (SUVA, 2016)	300 mg/m ³	100 ml/m ³ (ppm)
		Notation	R B SSc	

Limite d'exposition biologique à la place de travail

N° CAS	Dénomination.	Paramètre de Contrôle	Point de prise d'échantillon
109-99-9	Tétrahydrofurane	Tétrahydrofuran: 2mg/l	Urine (fin de poste)
Lien effet toxique sur le fœtus:		SSc : si la VME est respectée, il n'y a pas à craindre de lésion du fœtus.	

Valeurs limites (VME):	50ppm, 150 mg/m ³ ,	Valeurs moyennes d'exposition (VME)
Valeurs limites: (VLE)	100ppm, 300mg/m ³	Valeurs limites sur une courte durée (VLE)
Danger:	Peut être absorbé par la peau (EU ELV) (TRGS 900)	

Autres indications:

Valeurs limites biologiques: Valeurs VBT (TRGS 903): à prendre en considération

Mesures d'ordre technique:	Dans la mesure du possible utilisation d'installations fermées pour le transvasement, le dosage et le mélange, avec une installation de ventilation et d'aspiration. L'ordre de classement des mesures de protection selon l'OChim 813.11 doit être respecté.
Expositions sur place de travail:	Contactez une institution reconnue.
<u>Protection individuelle</u>	
Mesures générales de protection et d'hygiène :	Les règles de précautions d'utilisations des produits chimiques s'appliquent. Il ne faut pas manger, boire et fumer durant le travail. Tenir éloigné de la nourriture et du fourrage. Avant les pauses et la fin du travail, il faut se laver les mains. Si du produit atteint les vêtements il faut aussitôt les retirer.
Protection respiratoire:	Lors de travaux dans des espaces clos et avec des dépassements des valeurs limites d'exposition, le travailleur doit porter un masque de protection avec filtre de type A ou avec un filtre combiné A-P2. Lors de travaux prolongés avec une exposition au-dessus des limites, il faut porter un masque à circulation interne. Lors de travaux à l'air libre avec une bonne ventilation, le port de masque de protection n'est pas nécessaire.
Protection des mains:	N'utiliser que des gants certifiés CE Norme EN-374 de catégorie III. Consulter les recommandations des fournisseurs.
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité avec protections latérales.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Etat: liquide **Couleur:** incolore **Odeur:** d'éther

Aspects

Point de fusion	-108,5 °C	
Point d'ébullition	66 °C	(1013 hPa)
Point d'éclair (liquide)	-21,2 °C	
Température d'auto-inflammabilité	212 °C	
Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable	
Risque d'explosion	Le produit n'est pas explosif, les vapeurs mélangées avec l'air sont explosives.	
Limites d'explosivités		
Limites inférieures	1,5 Vol-%	
Limites supérieures	12,0 Vol-%	
Pression de vapeurs	170 hPa	à 20 ° C
Densité relative	0,886 g/cm ³	à 20 ° C
Solubilité	miscible l'eau,	à 25 ° C
Valeur pH	neutre	
Viscosité dynamique	0,456 mPa*s	à 25 ° C
Teneur en solvants organiques volatils	99.9%	

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:	Eviter les hautes températures ainsi que les flammes et les étincelles. Stable dans les conditions d'utilisation recommandées. Exposition à l'humidité. Chauffer en présence d'air.
Réactions dangereuses:	Les produits oxydants peuvent former des peroxydes explosifs.
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, divers hydrocarbures
Substances à éviter:	Acides forts, agents oxydants puissants.

11. Informations toxicologiques

Toxicité Aiguë, Classification selon les valeurs limites DL/CL 50

109-99-9 Tétrahydrofurane :

Toxicité aiguë par voie orale	DL 50	1650 mg/kg	orale, Rat
Toxicité létale (concentration)			
par inhalation (voies respiratoires)	CL 50	> 14,7mg/l	inhalation, 6h, Rat
par voie cutanée (<i>Aucun effet indésirable observé</i>)	DL 50	>2.000 mg/kg	cutanée, Rat

Irritation cutanée

sur la peau	irritation
sur les yeux	irritation
sur les muqueuses	irritation
Allergie	pas d'effet allergique connu
Effet narcotique	En respirant les vapeurs du solvant peut provoquer l'inconscience.

12. Informations écologiques

Données pour l'élimination (Persistance et dégradabilité): le produit n'est pas facilement biodégradable,

Persistance et dégradabilité: temps d'exposition: 28 jrs, Résultats: 39%
Méthode: DOC; modif. OECD Screening Test / OECD 301D
Coefficient de partage, log Pow: 0.45 (25°C) n-Octanol / Eau
Méthode: OECD Directive 107

Effets à court et long termes:

Toxicité pour les poissons		LC50 Pimephales promelas: > 2160 mg/l / 96h
	Méthode:	IUCLID
Toxicité pour les daphnies		EC50 Daphnia Magna: 3485 mg/l / 48h
	Méthode:	IUCLID
Toxicité pour les bactéries		EC5 Pseudomonas Putida: 460 mg/l / 3h
	Méthode:	IUCLID

Autres effets écologiques: Eviter l'écoulement dans les canalisations, les eaux claires et les nappes phréatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

PRODUITS Ne pas évacuer le produit dans les canalisations, les égouts, les eaux usées. Mettre les déchets à disposition d'une voie d'élimination ou de recyclage reconnue (entreprise spécialisée). Selon l'ordonnance sur les déchets, le code d'élimination proposé 08 04 9 (RS 814.610.1 / OMoD RS 814.610)

Description Solvant organique

Remarques: Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les déchets ménagers. Il faut appliquer la législation locale et nationale.

EMBALLAGES NON-NETTOYÉS

Remarques Les récipients métalliques originaux vides et non-nettoyés peuvent être recyclés avec les métaux, voir réglementation locale. Faire attention de ne pas laisser de résidus du produit au fond du récipient (bien laisser aérer).

14. Information relatives au transport

Transport terrestre: ADR/RID et GGVS/GGVE (Transfrontalier / Interne)

ADR/RID-GGVS/E classe:	3	Liquide inflammable
Classe :	3	
N° identification de danger:	33	
N° ONU:	UN 2056	
Quantité limite	1 litre THF / E2	



Fiche de données de sécurité (CE) N°. 1907/2006

Mise à jour CE 830/2015





Nom commercial du produit: Vario® RoofTight Weld THF

Impression du: 23.12.2016

Page 1/11

Mise à jour le 20.12.2016

Groupe d'emballage:	II	
Dénomination:	UN 2056, TETRAHYDROFURANE, 3, II, (D/E)	
Code de transfert sous la Manche:	D/E	
Transport maritime IMDG/GGV	mer	
IMDG/GGV classe-mer:	3	
N° ONU:	UN 2056	
Etiquette:	3	
N°-EMS:	F-E, S-D	
Groupe d'emballage:	II	
Polluant Marin:	non	
Dénomination:	Liquide inflammable TETRAHYDROFURANE	
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR	air	
ICAO/IATA-classe:	3.1	
N° ONU:	UN 2056	
Groupe d'emballage:	II	
Nom technique:	Liquide inflammable TETRAHYDROFURANE	
Produits de décompositions dangereux	Formation de produits de décomposition dangereux.	

15. Informations réglementaires

Etiquetage SGH

Pictogrammes de danger



DANGER

Réglementation nationale (CH):

TETRAHYDROFURANE

Toxicité critique:

SSc: Si la VME est respectée pas de lésion à craindre pour le fœtus. (SUVA 2016; réf. 1903.f)

Réglementation particulière:

Directive 2003/105/CE, groupe de produit 7b (facilement inflammable);
Limite de quantité selon 96/82/EC état 2003, quantité 1: 1: 5.000t
quantité 2: 50.000t.

Classification des dangers:

Facilement inflammable

Classement de stockage:

3 – Liquide inflammable

Réglementation chimique :

Réglementation REACH et OChim (2015)

Autres Données:

Les personnes en-dessous de 18 ans ne peuvent pas utiliser le produit (droit européen 94/33/CE).

Les femmes enceintes ne peuvent utiliser ce produit ou y être exposées, que s'il est possible de démontrer que toutes les mesures de réduction de risques ont été prises pour ne pas mettre en danger la mère et l'enfant (Législation européenne 92/85/CE).

16. Autres informations

Voir page suivantes

16. Autres informations (suite)

Textes complets des rubriques 2 à 15.

Mention de Danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mention de Danger supplémentaire

EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
--------	--------------------------------------

Conseils de prudence

Prévention:	P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

Déclaration de bonne-foi.

Les déclarations faites dans le présent document sont le reflet des connaissances actuelles et de l'application des ordonnances et lois nationales et internationales en vigueur. Les renseignements fournis sont réputés précis. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situations personnelles.

Les données sont basées sur les renseignements fournis par nos sous-traitants.

Annexe

Scénario d'exposition, chiffre 13 (en langue allemande)

Scénario d'exposition, chapitre n° 13 / Expositionsszenario Nr.13

Abschnitt 1		Titel des Expositionsszenarios
Titel	Verwendungen durch Verbraucher von Produkten, die THF enthalten (PVC-Kleber, Universalkleber, Farbentferner, Lacke, Beschichtungen); CAS: 109-99-9	
Verwendungsdeskriptor	Verwendungssektor: Verbraucher (SU21) Produktkategorien: PC1: Klebstoffe, Dichtmittel; PC9a: Beschichtungen und Farben, Verdüner, Entferner Umweltfreisetzungskategorien: <i>Nicht zutreffend</i>	
Abgedeckte Produktkategorien	Gilt für allgemeine Verbrauchereexposition durch die Verwendung von Haushaltsprodukten, die als PVC-Grundierung, PVC-Zement, Abbeizmittel, Klebstoffe, Lacke erhältlich sind.	
Abschnitt 2		Betriebliche Bedingungen und Risikomanagementmaßnahmen
Feld für zusätzliche Bemerkungen zur Erläuterung des Szenarios, falls erforderlich.		
Abschnitt 2.1		Kontrolle der Verbrauchereexposition
Produktcharakteristika		
Zustandsform des Produktes	Flüssig	
Dampfdruck	170 hPa bei 20 °C	
Konzentration des Stoffs im Produkt	Deckt üblicherweise verwendete Konzentrationen ab, sofern nicht anders angegeben.	
Verwendete Menge	Deckt üblicherweise verwendete Mengen ab, sofern nicht anders angegeben	
Häufigkeit und Dauer der Verwendung	Deckt übliche Verwendungshäufigkeit und Dauer ab, sofern nicht anders angegeben.	
Vom Risikomanagement nicht beeinflusste menschliche Faktoren		
Weitere betriebliche Bedingungen mit Auswirkungen auf Verbrauchereexposition	Gilt für Verwendung durch Erwachsene (sofern nicht anders angegeben). Deckt nur den angegebenen Verwendungszweck ab. Es wird angenommen, dass der Stoff unverzögert aus dem Produkt in die Luft abgegeben wird. Es wird angenommen, dass sich der Dampf homogen durch den Raum ausbreitet.	
Abschnitt 2.1.1		Produktkategorien
Klebstoffe Heimwerkerverwendung (PVC-Grundierung, PVC-Zement)	OC	Deckt bei jeder einzelnen Verwendung Mengen bis 9 g ab. [ConsOC2] Deckt Verwendung bis 1 Mal/Tag ab. [ConsOC4] Deckt Hautkontaktfläche bis 428 cm ² ab. [ConsOC5] Deckt Verwendung unter normaler Haushaltsentlüftung ab. [ConsOC8] Bei jeder einzelnen Verwendung wird eine verschluckte Menge von 0 g angenommen. [ConsOC13] Deckt Exposition bis 4 Stunden/individuelle Verwendung ab. [ConsOC14]
	RMM	Nicht in höherer Produktkonzentration als 80 % verwenden. [ConsRMM1]
Klebstoffe Heimwerkerverwendung (Universalkleber)	OC	Deckt bei jeder einzelnen Verwendung Mengen bis 300 g ab. [ConsOC2] Deckt Verwendung bis 1 Mal/Tag ab. [ConsOC4] Deckt Hautkontaktfläche bis 2 cm ² ab. [ConsOC5] Deckt Verwendung unter normaler Haushaltsentlüftung ab. [ConsOC8] Bei jeder einzelnen Verwendung wird eine verschluckte Menge von 0 g angenommen. [ConsOC13] Deckt Exposition bis 4 Stunden/individuelle Verwendung ab. [ConsOC14]
	RMM	Nicht in höherer Produktkonzentration als 30 % verwenden. [ConsRMM1]
Lacke, Beschichtungen	OC	Deckt bei jeder einzelnen Verwendung Mengen bis 1000 g ab. [ConsOC2] Deckt Verwendung bis 1 Mal/Tag ab.

		[ConsOC4] Deckt Hautkontaktfläche bis 960 cm ² ab. [ConsOC5] Bei jeder einzelnen Verwendung wird eine verschluckte Menge von 0 g angenommen. [ConsOC13] Deckt Exposition bis 2 Stunden/individuelle Verwendung ab. [ConsOC14]
	RMM	Nicht in höherer Produktkonzentration als 20 % verwenden. [ConsRMM1]
Entferner (Farbentferner)	OC	Deckt bei jeder einzelnen Verwendung Mengen bis 1000 g ab. [ConsOC2] Deckt Verwendung bis 1 Mal/Tag ab. [ConsOC4] Deckt Hautkontaktfläche bis 430 cm ² ab. [ConsOC5] Bei jeder einzelnen Verwendung wird eine verschluckte Menge von 0 g angenommen. [ConsOC13] Deckt Exposition bis 1 Stunde/individuelle Verwendung ab. [ConsOC14]
	RMM	Nicht in höherer Produktkonzentration als 20 % verwenden. [ConsRMM1]
Abschnitt 2.2.		Kontrolle der Umweltposition
Produktcharakteristika	Stoffliche Eigenschaften	<i>Nicht zutreffend</i>
	Wasserlöslichkeit	<i>Nicht zutreffend</i>
	Dampfdruck	<i>Nicht zutreffend</i>
	Bioabbaubarkeit	<i>Nicht zutreffend</i>
	Kow	<i>Nicht zutreffend</i>
Verwendete Menge	Gesamt (Produktion und Einfuhr)	<i>Nicht zutreffend</i>
	Menge am Standort	<i>Nicht zutreffend</i>
	Regional	<i>Nicht zutreffend</i>
Häufigkeit und Dauer der Verwendung	Häufigkeit	<i>Nicht zutreffend</i>
	Dauer	<i>Nicht zutreffend</i>
Vom Risikomanagement nicht beeinflusste Umweltfaktoren	Süßwasser-Verdünnungsfaktor	
	Meerwasser-Verdünnungsfaktor	<i>Nicht zutreffend</i>
	Flussrate aufnehmendes Gewässer	<i>Nicht zutreffend</i>
Weitere betriebliche Bedingungen mit Auswirkungen auf Umweltexposition	Minimale Abwasser-Einleitungsrate aus Kläranlage	<i>Nicht zutreffend</i>
Technische Bedingungen und Maßnahmen auf Verfahrensebene (Quelle) zur Vermeidung von Freisetzung	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Technische betriebliche Bedingungen und Maßnahmen zur Verringerung oder Begrenzung von Ableitungen, Luftemissionen und Bodenfreisetzungen	Luft	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>
	Wasser	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>
	Boden	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>
Organisatorische Maßnahmen zur Verhinderung/Begrenzung der Freisetzung nach außen	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Bedingungen und Maßnahmen im Zusammenhang mit kommunaler Kläranlage	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Bedingungen und Maßnahmen im Zusammenhang mit externer Abfallaufbereitung zur Entsorgung	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Bedingungen und Maßnahmen im Zusammenhang mit externer Abfallverwertung	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Weitere Maßnahmen zur Umweltkontrolle (zusätzlich zu vorstehenden)	<i>Keine besonderen Maßnahmen erforderlich</i>	
Abschnitt 3		Expositionsabschätzung
3.1. Gesundheit	Bei Einhaltung der empfohlenen Risikomanagementmaßnahmen (RMMs) und betrieblichen Bedingungen (Operational Kondition, OCs) wird davon	

	ausgegangen, dass die Exposition die prognostizierten DNEL-Werte nicht überschreitet und das Risikoverhältnis weniger als 1 beträgt.
3.2 Umwelt	Infolge der gemäß Artikel 14.3 durchgeführten Ermittlung schädlicher Wirkungen kommt der Registrande zu dem Schluss, dass der Stoff die Kriterien für eine Klassifizierung als umweltgefährdende Substanz nicht erfüllt; deshalb wurden keine Risikocharakterisierungen für Umweltprodukte entwickelt
Abschnitt 4	Anleitung zum Überprüfen der Einhaltung des Expositionsszenarios
4.1 Gesundheit	Bestätigen, dass RMMs und OCs den Beschreibungen entsprechen
4.2 Umwelt	Infolge der gemäß Artikel 14.3 durchgeführten Ermittlung schädlicher Wirkungen kommt der Registrande zu dem Schluss, dass der Stoff die Kriterien für eine Klassifizierung als umweltgefährdende Substanz nicht erfüllt; deshalb wurden keine Risikocharakterisierungen für Umweltendpunkte entwickelt.